

CONSEIL MUNICIPAL
SAMEDI 24 JUILLET 1993
QUATRIEME SEANCE ANNUELLE
OUVERTURE DE SEANCE

L'an mil neuf cent quatre-vingt-treize, le samedi 24 Juillet, à 9 H 15, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé, en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale.

----- ETAIENT PRESENTS -----

- Gilbert ANNETTE - Gabrielle FONTAINE - Michel CHAN - LIAT - Jules RAUX - Gilbert GERARD - Mickaël NATIVEL - René LAI-HONG-TING - Sudel FUMA - Ismaël MOULLAN - Gabriel ARMOUDOM - Alain ARMAND - Jean-Max NATIVEL - Daniel TOUSSAINT - Rémy MASSAIN - Emmanuel HOAREAU - Elio LEBON - Gervais VIGNE - Jean IVOULA - René LIN-TENG-SHEE - Hervé MAGAMOOTOO - Michel TAMAYA - Jean HOAREAU - Russel HOAREAU - Edith NALEM - Yasmina HATIA - Firmin LACPATIA - Erick EGOLFF - Brice PAUVREZE - Jean-Paul CLAIN - Lucay MAILLOT - Françoise MOLLARD - Marc GERARD - Daniel BOX - Axel KICHENIN.

En application de l'Article L.131-35 du Code des Communes, Michel TAMAYA, Adjoint Spécial MONTGAILLARD, quitte la salle pendant l'examen du BS 93 (section de Fonctionnement) lors du vote du Chapitre 940. M. Rémy MASSAIN, 16ème Adjoint au Maire et M. Emmanuel HOAREAU, Adjoint Spécial BOIS-DE-NEFLES, sont arrivés pendant l'examen du Rapport 93/4-39.

----- ETAIENT REPRESENTES -----

NOTA

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le 13 0 JUIL, 1993 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 34 sur 55 à l'ouverture de séance.

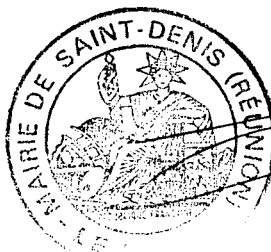
Patrick VERGUIN par Daniel TOUSSAINT
Dominique RIVIERE par Jean HOAREAU
André PADEAU par Erick EGOLFF
Jean-Claude SAUTRON par Edith NALEM

Les AUTRES CONSEILLERS ABSENTS étaient NON EXCUSÉS.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'Article 50 de la Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article 52 de la même Loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Michel TAMAYA a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

